



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2009/1
19 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**
Cinquième session
Bonn, 29 mars-8 avril 2009

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
 - a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
 - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
 - c) Une action renforcée pour l'adaptation;
 - d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;

* Le présent document a été soumis tardivement car sa mise au point a pris plus de temps que prévu.

- e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
- 4. Questions diverses.
- 5. Rapport de la session.

II. Contexte

1. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la Conférence des Parties a lancé un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial), qui achèverait ses travaux en 2009.

2. À la dernière séance plénière de sa quatorzième session, la Conférence des Parties a élu M. Michael Zammit Cutajar (Malte) Président, M. Luiz Figueiredo Machado (Brésil) Vice-Président et M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) Rapporteuse du Groupe de travail spécial pour 2009.

3. La cinquième session du Groupe de travail spécial se tiendra du dimanche 29 mars (après-midi) au mercredi 8 avril 2009, parallèlement à la septième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Elle sera précédée d'une réunion directement liée à ses travaux¹.

III. Annotations

1. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

4. La cinquième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le dimanche 29 mars 2009 (après-midi)² à Bonn (Allemagne), dans les locaux de l'hôtel Maritim.

2. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

¹ Pour savoir quand et où aura lieu cette réunion, consulter le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/files/parties_and_observers/notifications/application/pdf/20090212_awg_pres.pdf>.

² L'ouverture aura lieu à la suite de la séance d'ouverture de la session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, laquelle débutera à 15 heures.

b) Organisation des travaux de la session

6. *Rappel*: À sa première session, le Groupe de travail spécial a décidé que ses sessions seraient organisées de façon à laisser suffisamment de temps aux négociations, pour permettre ainsi à la Conférence des Parties de parvenir à un accord et d'adopter une décision à sa quinzième session³.

7. Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note (FCCC/AWGLCA/2009/2) relative au déroulement de la cinquième session, portant essentiellement sur l'objectif de la session et l'organisation des travaux. Les représentants sont invités à se reporter à cette note pour de plus amples informations sur l'organisation des travaux.

8. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière dans l'après-midi du dimanche 29 mars 2009. Des déclarations devraient être faites au nom des principaux groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

9. À sa première session, le Groupe de travail spécial a décidé que ses travaux devraient être facilités par des ateliers et d'autres activités permettant de préciser et de mieux comprendre les éléments énoncés dans le Plan d'action de Bali⁴. À sa troisième session, il a demandé au secrétariat, agissant sous la conduite du Président en concertation avec les Parties, d'organiser à sa cinquième session trois ateliers sur les thèmes suivants:

- a) Les alinéas *b i)* et *b ii)* du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali;
- b) Les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte (al. *b vi)* du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali);
- c) Les possibilités et les problèmes d'atténuation dans le secteur agricole⁵.

10. Ces trois ateliers se tiendront au cours de la première semaine de la session et seront organisés en fonction des modalités adoptées lors des sessions précédentes du Groupe de travail spécial. Pour de plus amples informations sur les ateliers, on se reportera à l'annexe I du présent document.

11. Le Président de chaque atelier établira un compte rendu des vues exprimées lors de l'atelier, afin de préparer les futurs travaux sur les questions examinées. Les comptes rendus seront distribués en tant que documents de séance lors de la session et reproduits dans une annexe au rapport de la session.

12. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention pour avoir une vue d'ensemble de l'organisation de la session et à consulter le programme quotidien qui sera publié pendant la session pour obtenir des renseignements détaillés et actualisés sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial, y compris sur l'organisation des trois ateliers mentionnés ci-dessus au paragraphe 9.

³ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 24.

⁴ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 26.

⁵ FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 34 et 35.

13. À sa vingt-quatrième session⁶, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence.

14. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/AWGLCA/2009/1 *Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif*

FCCC/AWGLCA/2009/2 *Note relative au déroulement de la cinquième session. Note du Président*

3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:

(Point 3 de l'ordre du jour)

- a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
- b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
- c) Une action renforcée pour l'adaptation;
- d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
- e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.

15. *Rappel*: À sa première session, le Groupe de travail spécial a invité son président à établir un résumé des avis exprimés au cours des échanges de vues auxquels les Parties procéderaient lors de ses sessions⁷. Le résumé des avis exprimés au cours de la quatrième session, tel que l'a établi le Président, figure dans le document FCCC/AWGLCA/2009/3.

16. À sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a invité son président à établir sous sa propre responsabilité un document, devant être examiné à la cinquième session, qui orienterait encore plus les négociations sur la mise en œuvre du Plan d'action de Bali et sur les éléments du document final devant être adopté par la Conférence des Parties à sa quinzième session, présenterait les domaines dans lesquels les idées et propositions des Parties convergent, examinerait les possibilités d'aborder les domaines de divergence et recenserait les éventuelles lacunes à combler pour aboutir au document final. Le document du Président s'appuierait sur les idées et propositions des Parties et sur le document FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1, et tiendrait compte des nouvelles communications reçues des Parties à la date du 6 février 2009. Il envisagerait tous les aspects du Plan d'action de Bali de façon équilibrée, n'attribuerait pas les idées et propositions à leurs sources, serait rédigé en des termes ne préjugant pas de la forme du document final et serait distribué par le secrétariat dans les délais voulus, de préférence deux

⁶ FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

⁷ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 22 et 26.

semaines avant la tenue de la session⁸. Le Président présentera ce document lors d'une réunion informelle qui se déroulera le vendredi 27 mars 2009 à l'hôtel Maritim de Bonn (Allemagne)⁹.

17. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner le document FCCC/AWGLCA/2009/4 et à réfléchir à la façon d'élargir les domaines de convergence des Parties, d'aborder les domaines de divergence et de combler les éventuelles lacunes, afin d'aider le Président à élaborer un texte de négociation pour la sixième session du Groupe.

<i>FCCC/AWGLCA/2009/3</i>	<i>Résumé des avis exprimés lors de la quatrième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/2</i>	<i>Note relative au déroulement de la cinquième session. Note du Président</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/4</i>	<i>Mise en œuvre du Plan d'action de Bali et éléments du document final. Note du Président</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/MISC.1</i>	<i>Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/MISC.2</i>	<i>Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from intergovernmental organizations</i>

4. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

18. *Rappel*: À sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a demandé à son président de continuer à envisager de prévoir du temps supplémentaire pour les réunions en 2009, en consultation avec les Parties, le Bureau de la Conférence des Parties et le Secrétaire exécutif, et de proposer toute initiative que le Groupe pourrait avoir à prendre¹⁰.

19. Le Président du Groupe de travail spécial présentera les résultats de sa réflexion et proposera les initiatives à prendre compte tenu des conclusions de la quatrième session du Groupe.

20. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à considérer les résultats de la réflexion du Président et à tirer des conclusions sur les éventuelles initiatives à prendre.

21. Toute autre question soulevée au cours de la session sera examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

⁸ FCCC/AWGLCA/2008/17, par. 26 et 27.

⁹ Pour savoir quand et où aura lieu cette réunion, consulter le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/files/parties_and_observers/notifications/application/pdf/20090212_awg_pres.pdf.

¹⁰ FCCC/AWGLCA/2008/17, par. 28.

5. Rapport de la session
(Point 5 de l'ordre du jour)

22. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à l'issue de sa session.

23. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe I

Ateliers prévus au cours de la cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Les Parties auront elles-mêmes la maîtrise des ateliers, ce qui signifie que les discussions seront avant tout fondées sur leurs contributions. Toutes les Parties sont invitées à contribuer à ces échanges interactifs et à apporter aux ateliers leurs idées et propositions quant aux moyens concrets de réaliser le mandat du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13). Il leur est demandé soit de présenter de brefs exposés consacrés à des propositions (dix minutes au maximum et pas plus de cinq diapositives, le cas échéant), soit de faire des interventions très succinctes (trois minutes au maximum). Les Parties qui comptent exposer des propositions sont priées d'en informer le secrétariat à l'avance pour que le Président puisse regrouper les exposés portant sur des sujets connexes¹

Tableau 1. Atelier sur les alinéas *b i*) et *b ii*) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali^a

	Mercredi 1 ^{er} avril 2009, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures
Structure	<p><u>Première partie</u> <u>Alinéa <i>b i</i>) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture • Exposés et interventions des Parties, suivis d'échanges de vues • Observations finales <p><u>Seconde partie</u> <u>Alinéa <i>b ii</i>) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture • Exposés et interventions des Parties, suivis d'échanges de vues • Observations finales
Éléments pertinents figurant dans la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali)	<p>Des engagements ou des initiatives d'atténuation appropriés au niveau national, mesurables, notifiables et vérifiables, y compris des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions, de la part de tous les pays parties développés, en veillant à ce que les efforts des uns et des autres soient comparables, compte tenu des différences existant dans la situation de chaque pays (al. <i>b i</i>) du paragraphe 1);</p> <p>Des mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties dans le cadre d'un développement durable, soutenues et rendues possibles par des technologies, des moyens de financement et un renforcement des capacités, d'une façon mesurable, notifiable et vérifiable (al. <i>b ii</i>) du paragraphe 1).</p>

^a Comme convenu par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention à sa troisième session, l'atelier sur les alinéas *b i*) et *b ii*) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali se déroulera en deux parties portant chacune sur l'un de ces alinéas et englobant ensemble l'intégralité de leur contenu (FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 34).

¹ Les Parties qui souhaitent présenter un exposé sont invitées à se mettre en rapport avec le secrétariat (lcaworkshops@unfccc.int) dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant le 29 mars 2009.

**Tableau 2. Atelier sur les conséquences économiques et sociales
des mesures de riposte (al. b vi) du paragraphe 1
du Plan d'action de Bali)**

	Mardi 31 mars, de 10 heures à 13 heures
Structure	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture • Exposés et interventions des Parties, suivis d'échanges de vues • Observations finales
Éléments pertinents figurant dans la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali)	Les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte (al. b vi) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali)

**Tableau 3. Atelier sur les possibilités et les problèmes
d'atténuation dans le secteur agricole**

	Samedi 4 avril, de 10 heures à 13 heures
Structure	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture • Présentation de l'étude technique des problèmes et possibilités d'atténuation dans le secteur agricole^a (secrétariat de la Convention) • Exposés et interventions des Parties, suivis d'échanges de vues • Observations finales

^a FCCC/TP/2008/8.

Annexe II

**Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée
à long terme au titre de la Convention sera saisi
à sa cinquième session**

Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2009/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2009/2	Note relative au déroulement de la cinquième session. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/3	Résumé des avis exprimés lors de la quatrième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/4	Mise en œuvre du Plan d'action de Bali et éléments du document final. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/MISC.1	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2009/MISC.2	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from intergovernmental organizations

Autres documents disponibles

FCCC/AWGLCA/2008/17	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa quatrième session, tenue à Poznan du 1 ^{er} au 10 décembre 2008
FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1	Idées et propositions relatives au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali. Note révisée du Président
FCCC/TP/2008/8	Problèmes et possibilités d'atténuation dans le secteur agricole. Étude technique
FCCC/SB/2009/INF.1	Advance report on a strategy paper for the long-term perspective beyond 2012, including sectoral approaches, to facilitate the development, deployment, diffusion and transfer of technologies under the Convention. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SB/2009/INF.2	Advance report on recommendations on future financing options for enhancing the development, deployment, diffusion and transfer of technologies under the Convention. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SB/2009/INF.3	Advance report on performance indicators to monitor and evaluate the effectiveness of the implementation of the technology transfer framework. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
